Le *Liber Chronotaxis* de Godfried van Elshoudt (1137-1197) et les seigneurs d'Enghien

BERNARD ROOBAERT
JEAN-JACQUES VANHOLLEBEKE

Le Liber Chronotaxis de Godried van Elshoud (1137-1197) et les seigneurs d'Enghien

La Chronique de Godefroid van Elshoudt¹, rédigée en 1652, apporte une série d'éléments nouveaux concernant la seigneurie d'Enghien.

Elle relate l'histoire de l'abbaye de Ninove, de 1137 à 1190², et comporte le résumé, sous forme de regestes, de près de 400 actes concernant l'abbaye de Ninove, échelonnés entre 1137 et 1197³.

30 actes comportent une mention de seigneurs d'Enghien, dont 28 comme témoins et 2 comme suscripteur probable. Aucun de ces actes ne figure dans le cartulaire de l'abbaye publié par J.-J. De Smet⁴.

Nous ajouterons à ces regestes un acte de 1241, émanant d'Englebert d'Enghien, qui figure dans le cartulaire I de l'abbaye de Ninove, et qui n'a pas été publié par J.-J. De Smet⁵.

Un extrait d'une chronique non identifiée rapporte l'inféodation du château d'Enghien au duc de Brabant et la guerre qui s'ensuivit avec le comte de Hainaut. Sont publiés en annexe :

- A l'extrait de la Chronique (p. 44);
- B l'acte de 1182 concernant le règlement d'un litige entre Englebert d'Enghien et l'abbaye de Ninove, pour une terre sise à Hartbeke (pp. 93-94);
- C l'acte de 1191, passé à Enghien, par lequel Gerulfe de Saintes donne une terre à l'abbaye de Ninove (pp. 149-150);

¹ Beveren, Rijksarchief, Abdij Ninove, n° 5 (1652).

² G. MERSCH, J. WUTHOZ-GLADE, Ordre de Prémontré. Abbaye de Ninove, dans Monasticon belge, t. 7, vol. 3, Liège, 1980, p. 488.

³ B. ROOBAERT, *Une source d'archives inédites pour l'histoire de la région d'Enghien au XII* siècle, dans *BCAE*, n° 37, décembre 2002, pp. 755-756.

⁴ L'acte de 1195 par lequel Gérard de Grimbergen fait connaître la donation de Guillaume de Ledeberg à l'abbaye de Ninove (J.-J. DE SMET, Corpus chronicorum Flandriae, vol. 2, Bruxelles, 1841, série in 4° de la CRH, pp. 807-808) concerne la même donation que celle contenue dans le regeste (Chronotaxis, p. 164), mais ce dernier concerne l'acte émanant de Guillaume de Lederberg et de son épouse Béatrice. Dans le premier, Gossuin d'Enghien a apposé son sceau (S. Gozuini de Adenghem); dans le second, il est cité comme témoin (Testes...Gosuinus de Adengem...).

⁵ Cet acte se trouve à la p. 111 (r°) de ce cartulaire du XIII^e siècle qui est conservé aux Archives de l'Archevêché, à Malines.

- D l'acte de 1193 par lequel Englebert d'Enghien donne à l'abbaye de Ninove une terre à Hartbeke (p. 153);
- E l'acte de 1241 du Cartulaire de Malines.

Le seigneur d'Enghien intervenait 6 fois comme témoin et 5 fois comme suscripteur dans les actes de l'abbaye de Ninove figurant dans le cartulaire publié par J.-J. De Smet⁶, et 1 fois comme suscripteur dans le Cartulaire de Malines. Cela porte l'intervention du seigneur d'Enghien dans des actes concernant cette abbaye à 34, comme témoin, et à 8 comme suscripteur.

Généalogie des seigneurs d'Enghien

La dernière en date des généalogies des seigneurs d'Enghien est celle établie par Mireille De Somer⁷ qui a, en de nombreux points, apporté des modifications à l'ouvrage de René Goffin⁸.

C'est ainsi qu'elle a avancé l'idée qu'après Gossuin, il y aurait eu deux seigneurs d'Enghien prénommés Englebert qui se seraient succédés⁹. Le premier (Englebert II), frère de Gossuin¹⁰, lui aurait succédé de son vivant, et serait mort vers 1200, son fils aîné Englebert (III) devenant seigneur d'Enghien jusqu'à son décès, le 23 février 1244¹¹.

L'acte du Chronotaxis de décembre 1193, publié en annexe D, permet de modifier cette partie de la chronologie des seigneurs d'Enghien.

Ce regeste est en fait le résumé de deux actes passé en décembre 1193 :

- un acte par lequel Englebert d'Enghien donne à l'abbaye de Ninove 4 bonniers de terre situés à Hartbeke, avec le consentement de son épouse

⁶ Sur l'attribution erronée de ces actes à un seigneur d'Ayghem, en Flandre Orientale, voir J.-J. VANHOLLEBEKE, *La seigneurie d'Enghien (des origines à la fin du XIVe siècle*), Bruxelles, 2001, pp. 4-6.

⁷ M. DE SOMER, *Recherches sur les origines de la noblesse en Hainaut*, mémoire de licence présenté à l'Université libre de Bruxelles, Bruxelles, 1956.

⁸ R. GOFFIN, *Généalogies Enghiennoises*, dans *Tablettes du Hainaut*, livres 1 à 6, Château de Grandmetz-Hainaut, s.d.

⁹ M. DE SOMER, Recherches..., pp. 49-50.

¹⁰ M. DE SOMER, Recherches..., p. 52.

¹¹ M. DE SOMER, Recherches..., pp. 52-53.

Elisabeth¹², de ses enfants Englebert et Gisèle et de l'épouse d'Englebert, Ide¹³.

- le deuxième acte fait état de la confirmation de la donation précitée, après le décès d'Englebert survenu huit jours plus tard, par l'épouse du défunt et ses enfants Englebert et Gisèle.

Cela confirme donc la succession de deux seigneurs prénommés Englebert : le premier, Englebert (II), frère de Gossuin, serait décédé en décembre 1193, et son fils aîné Englebert (III) lui succède donc à cette date.

Il faut signaler le grand nombre d'actes dans lesquels Gossuin d'Enghien apparaît comme témoin conjointement avec son frère Englebert¹⁴, ce qui montrerait une collaboration certaine entre les deux frères. Cette idée pourrait être confirmée par deux actes résumés dans le Chronotaxis, qui citent comme témoins : un acte de 1180¹⁵ « Gosuinus et Ingelbertus domini de Adenghem » et un acte de 1185¹⁶ « Gosuinus et Ingelbertus fratres et domini de Adenghem » ¹⁷.

Le Chronotaxis est la seule source qui reprenne la mention de Gossuin et d'Englebert suivis de *domini*, au pluriel. Le titre de *dominus* n'est par ailleurs pas un titre qui soit conféré comme l'est celui de duc ou de comte, mais un titre qui revient de droit à tout possesseur d'une seigneurie, qu'elle soit de haute ou de basse justice¹⁸, et, en ce qui concerne les alleux, la coutume du Hainaut semble avoir toujours établi l'égalité de succession en ligne directe, entre les garçons¹⁹. Même en ce qui concerne les fiefs, le droit d'aînesse semble avoir connu de nombreux correctifs pour assurer des compensations aux puînés²⁰. Que les deux fils d'Hugues

¹² M. De Somer estime qu'Elisabeth devait appartenir à une famille brabançonne, possédant des biens à Anderlecht (*Recherches...*, p. 51, note 3).

¹³ M. DE SOMER, Recherches..., p. 52.

¹⁴ Inventoriés par M. De Somer, (*Recherches...*, note 4 de la p. 44); on pourrait y ajouter les cas similaires repris dans le Chronotaxis.

¹⁵ Chronotaxis, acte 18, p. 83.

¹⁶ Chronotaxis, acte 16, p. 128.

¹⁷ Cela infirme complètement l'hypothèse qui ferait de la succession de Gossuin d'Enghien une des causes de la guerre de Lembeek, hypothèse qui n'est d'ailleurs étayée par aucun argument, dans F.G. VAN BELLINGHE, Fr. de CACAMP, *Une vieille lignée du Pays d'Enghien. Généalogie historique des familles van Ballinghen (de Bellenghien) originaires de Bellingen*, Bruxelles, 1961. (*Genealogicum Belgicum*, 3), p. 19; la guerre de Lembeek a en effet débuté en 1182, donc bien avant que se pose la question de la succession de Gossuin.

¹⁸ L. VERRIEST, Noblesse. Chevalerie. Lignages, Bruxelles, 1959, p. 124, note 11.

¹⁹ P. GODDING, Le droit privé dans les Pays-Bas méridionaux du 12^e au 18^e siècle, Mémoires de la Classe des Lettres de l'Académie Royale de Belgique, Collection in 4°-2^e série, t. 14 - fascicule 1, 1987, p. 338.

²⁰ P. GODDING, Le droit privé..., p. 340.

d'Enghien soient dès lors tous les deux appelés *dominus* dans le même acte n'a donc rien d'extraordinaire, sauf que nous ne connaissons pas d'autres exemples de cette pratique. Cela dit, la succession des actes, nombreux entre 1185 et 1195 (il y en a 16 dans lesquels ont trouve une mention des seigneurs d'Enghien), permet sans doute de saisir une nuance qui jusque là échappait : il y eut pour le moins une collaboration entre les deux frères Gossuin et Englebert; la dernière mention conjointe de Gossuin et d'Englebert est de 1186²¹, et Englebert d'Enghien sera cité seul, comme seigneur d'Enghien, dans un acte de 1187²² et de 1189²³; en 1191, c'est lui qui est désigné par Gislebert de Mons comme détenteur du château²⁴. Un Gossuin continuera à être cité comme témoin dans des actes jusqu'en 1195²⁵, ce qui voudrait dire que, si c'est bien le fils aîné d'Hugues, il vivait toujours au moment du décès de son frère cadet, mais que, n'ayant pas de descendance, la seigneurie passa à son neveu de son vivant.

S'agit-il, dans tous les actes, dans lesquels Gossuin apparaît comme témoin, seul²⁶, du seigneur d'Enghien ou d'un autre seigneur, ou d'un autre membre de la famille d'Enghien? Un article consacré à Aaigem, en Flandre Orientale, a attribué une série d'actes, édités dans le cartulaire de l'abbaye de Ninove et dans le cartulaire de l'abbaye d'Ename, à un seigneur de Aaigem²⁷, alors que des éléments internes de ces actes montrent qu'ils émanent d'Englebert et de son fils Sohier d'Enghien²⁸. D'autre part, le Chronotaxis, qui est très précis pour les toponymes, comporte la mention de personnages d'Aiengem²⁹ qui doivent sans doute être eux de Aaigem.

²¹ Chronotaxis, p. 128, acte 16.

²² Chronotaxis, acte 9, p. 131.

²³ Chronotaxis, acte 6, p. 143.

²⁴ Gislebert de Mons, *Gisleberti chronicon Hanoniense*, éd. L. VANDERKINDERE, Bruxelles, 1904, p. 265; il s'agit du premier siège du château d'Enghien tenu par «... Engelberto de Aenghien, viro nobili, ipsius castri possessori...».

²⁵ Chronotaxis, 1188, acte 2, p. 136; 1194, acte 5, p. 155; 1194, acte 6, p. 155; 1194, acte 11, p. 157; 1195, acte 8, p. 161; 1195, acte 9, p. 161; 1195, acte 16, p. 164; 1195, acte 17, p. 165; J.-J. DE SMET, Corpus..., vol. 2, p. 808.

²⁶ 1188 (Chronotaxis, p. 136, acte 2), 1188 (J.-J. DE SMET, Corpus..., vol. 2, p. 799), 1194 (Chronotaxis, p. 155, acte 5), 1194 (Chronotaxis, p. 155, acte 6), 1194 (Chronotaxis, p. 157, acte 11), 1195 (Chronotaxis, p. 161, acte 8), 1195 (Chronotaxis, p. 161, acte 8), 1195 (Chronotaxis, p. 163, acte 13), 1195 (Chronotaxis, p. 164, acte 16), 1195 (Chronotaxis, p. 165, acte 17), 1195 (J.-J. DE SMET, Corpus..., vol. 2, pp. 807-808).

²⁷ Fr. DE POTTER, J. BROECKAERT, Geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen. Erpe-Mere, Erpe-Mere, Heemkundige Kring, WD/1622/1980/2, pp. 6-7: actes de 1187 à 1249; de même pour la citation de Gossuin comme témoin dans un acte de l'abbaye de Ninove de 1185.

²⁸ J.-J. VANHOLLEBEKE, *La seigneurie d'Enghien...*, pp. 3-6.

²⁹ Les personnages suivants ne font pas le moindre doute : 1150 Franco de Aiengem (acte 1, f° 22r); 1155 Nicolaus de Aienghem (acte a, f° 25v), 1163 Galterus de Aienghem (acte 3, f° 37r), 1163 Daniele de Aiengem (acte 4, f° 38v), 1177 Amilius de Aiengem (actes 2 et 7, ff° 69r, 70r), 1180 Franco de Aiengem (acte 5, f° 80r), 1183 Daniel de Aiengem (acte 3, f° 97r), 1186 Martinus de Aiengem (acte 11, f° 125r).

On peut penser que les mentions de Gossuin d'Enghien déjà évoquées, de 1185 à 1195, concernent bien Enghien, mais on ne peut établir avec la même certitude qu'il s'agit bien du frère d'Englebert II. On peut toutefois l'admettre, sous réserve de la preuve du contraire³⁰.

Par ailleurs, ce même Englebert décédera, comme nous l'avons vu plus haut, en décembre 1193, donc avant son frère Gossuin, si toutes les mentions déjà citées correspondent bien au seigneur d'Enghien, et son fils aîné Englebert lui succédera. Cela n'a pas été, sans doute, sans poser des problèmes de succession (notamment pour les biens provenant de l'épouse de Gossuin, Gille de Bruxelles, de la famille de Aa³¹), qu'il est impossible d'examiner évidemment, tant les éléments certains sont peu nombreux.

Rappelons les seuls éléments certains :

- c'est le frère de Gossuin, Englebert (II), qui lui a succédé, aucun enfant n'étant connu à Gossuin;
- Englebert (II) est décédé en décembre 1193, et c'est son fils aîné, Englebert (III), qui lui a succédé;
- Gossuin et Englebert, fils de Hugues d'Enghien, sont désignés tous deux seigneurs d'Enghien conjointement;

Une telle collaboration se retrouve entre Englebert (III) et son fils aîné Sohier : alors que l'on connaît un grand nombre d'actes émanant d'Englebert, entre 1193 et 1244³², c'est son fils, Sohier, qui interviendra dans la querelle des d'Avesnes et des Dampierre³³.

³⁰ Gossuin d'Enghien intervient pour la première fois comme témoin en 1138 (L. DEVILLERS, *Description sommaire du cartulaire de l'abbaye de Saint-Feuillien-au-Roeux*, dans *ACAM*, t. 21, 1888, p. 308), ce qui, s'il avait alors 15 ans (majorité féodale), le ferait décéder à 72 ans, ce qui est vraisemblable.

³¹ M. DE SOMER, *Recherches...*, p. 45 et note 1.

³² Aux 104 actes dénombrés (J.-J. VANHOLLEBEKE, *La seigneurie d'Enghien...*, p. 213 et Annexe, pp. 247-264) il faut ajouter l'acte de 1193 du Chronotaxis (annexe 3) et 21 actes émanant de Sohier du vivant de son père, notamment comme seigneur de Zottegem et avoué de l'abbaye de Nivelles à Hennuyères.

³³ En 1225, dans l'affaire du faux Baudouin, en 1235, comme garant des d'Avesnes dans l'accord de 1234, en 1238 comme garant auprès du roi de France Louis IX (J.-J. VANHOLLEBEKE, *La seigneurie d'Enghien...*, pp. 182-183.

Politique des seigneurs d'Enghien entre le Hainaut et le Brabant

Rappelons succinctement que la seule source, contemporaine des faits, concernant les deux sièges d'Enghien, de 1191 et 1194, est la Chronique de Gislebert de Mons³⁴.

Le Chronotaxis ne nous apporte directement rien de neuf à ce sujet (annexe A).³⁵ La précision de la date de construction du château (1166) se retrouve déjà dans l'histoire de A. Galland³⁶, qui est sans doute légèrement antérieure au Chronotaxis³⁷, sans que l'on sache si c'est à cette source qu'a puisé Van Elshoudt. Quatre des fils de Hugues d'Enghien sont cités, comme dans la chronique de Gislebert de Mons³⁸, mais avec la précision que c'est avec eux que Hugues a construit son château.

La présence du comte de Hainaut à un acte de mars-avril 1189 (n.st.)³⁹ pour lequel le seigneur d'Enghien, Englebert II, est également témoin⁴⁰ pourrait réduire d'un an la période, au demeurant établie fort provisoirement puisqu'elle dépend des actes retrouvés, pendant laquelle le seigneur d'Enghien ne figure plus dans l'entourage du comte de Hainaut, et qui allait de 1189 à 1195⁴¹.

Possessions du seigneur d'Enghien à Saintes

Jusqu'ici, l'existence de possessions allodiales du seigneur d'Enghien pouvait être déduite d'un acte de 1219, de l'abbaye de Ninove, qui règle les anniversaires célébrés par l'abbaye : « pro domino Ingelberto de Adenghem quatuor bonaria terrae apud Harbec... »⁴².

³⁴ Nous renvoyons à ce sujet aux pages 169 à 209 de *La seigneurie d'Enghien...*, déjà cité.

³⁵ On remarquera cependant le terme "arx" utilisé par Van Elshoudt, tandis que Gislebert de Mons utilise "castrum".

³⁶ A. GALLAND, *Mémoires de la ville d'Anghien avec la généalogie des seigneurs qui l'ont possédée, le* tout extraict des tiltres originaux, Paris, s.d., Bibliothèque de l'Arsenal, n° H.F.715), f° 47 v°.

³⁷ Galland cite (f° 39 v°) l'ouvrage de Colins (qui date de 1643); la chronique de Van Elshoudt date, elle,

³⁸ Gisleberti chronicon..., pp. 91-92.

³⁹ En 1189, la fête de Pâques tombe le 9 avril et, en 1190, le 25 mars; nous en concluons qu'il doit s'agir d'une date en style de Noël, car ce n'est que de la sorte que nous pouvons avoir les mois de mars et avril qui se succèdent dans la même année.

40 Chronotaxis, acte 6, pp. 143-144 : acte de Berte, épouse de Rasse de Ham. L'acte est passé à Braine,

[«] Comite presente » sur un pont, et fut reconnu à Enghien, à Bierghes et à Saintes.

⁴¹ J.-J. VANHOLLEBEKE, La seigneurie d'Enghien..., p. 176.

⁴² J.-J. DE SMET, *Corpus...*, vol. 2, p. 839.

L'acte de décembre 1193 (en annexe D) établit clairement que le seigneur d'Enghien possédait des biens allodiaux à Hartbeke.

La villa de Hartbeke, hameau de Saintes, fut cédé à l'abbaye de Ninove par l'abbaye d'Hautmont à une date inconnue, mais qui doit être postérieure à 1083⁴³. Un acte de 1185, émanant des abbés de Saint-Ghislain et de Cambron, fait état de l'accord intervenu entre les abbayes de Ninove et d'Haumont, qui stipule que Ninove possédera, contre un cens annuel, « dominium et jus omne quod in parochia de Santes et circa Hardbeccam Altimontensis ecclesia habuerat »⁴⁴.

Le seigneur d'Enghien intervient, pour la donation de terres tenues en fief de lui à Hartbeke : le 20 octobre 1221, Englebert confirme la donation de six journaux de terre près de Hartbeke, faite par Robert de Bossart, « quam terram a me tenebat in feodum »⁴⁵ ; de même en septembre 1243 : Englebert confirme la donation faite par Cauderon,⁴⁶ chevalier de Boscho⁴⁷, d'un demi bonnier de terre situé au lieu appelé « Helbergh »⁴⁸ « quam terram a me tenebat in feodum »⁴⁹.

Cette dernière donation révèle, grâce à un autre acte du 17 juin 1241⁵⁰, une situation plus complexe : Englebert d'Enghien donne à l'abbaye de Ninove une terre pour laquelle il devait payer, à cette même abbaye, un cens de 7 sous et trois oboles; il précise que cette terre est celle du chevalier Ernekin de Broco⁵¹, de laquelle il a donné autrefois, en échange (mais il n'est pas précisé de quoi), une partie à Cauderon, chevalier de Bosco.

⁴³ J. VERBESSELT, Het Parochiewezen in Brabant tot het einde van de 13^e eeuw, Zoutleeuw, 1950, rééd. Bruxelles, 1996, Deel 27, pp. 338-339.

⁴⁴ J.-J. DE SMET, *Corpus...*, vol. 2, p. 786.

⁴⁵ J.-J. DE SMET, *Corpus...*, vol. 2, p. 842.

⁴⁶ En 1223, "dominus Cauderon" possède un bois au lieu-dit Vieux Risoir (*veteri Rist*), sous la paroisse de Haute-Croix (J.-J. DE SMET, *Corpus...*, vol. 2, p. 848).

⁴⁷ Il s'agit de la "Hof ten Bos", un site fossoyé, actuellement sous Bogaarden (J. LINDEMANS, *Brabantse Plaatsnamen XII Bogaarden*, Leuven-Brussel, 1951, p. 10), mais qui relevait de Pepingen sous l'Ancien Régime (J. VERBESSELT, *Het Parochiewezen...*, t. 27, Brussel, 2001, p. 164). C'était un fief tenu du seigneur de Saintes.

⁴⁸ A lire "Hetberg". Lieu sité entre Saintes et Pepingen.

⁴⁹ J.-J. DE SMET, *Corpus...*, vol. 2, pp. 887-888 : le document est classé par une inscription dorsale à Hartbeke.

⁵⁰ Annexe E.

⁵¹ Lieu-dit "Ten Broeke" à Bellingen, appelé par la suite "Ten Daele", où se trouve actuellement un château. Site fossoyé (J. LINDEMANS, *Brabantse Plaatsnamen XI Bellingen*, Leuven-Brussel 1951, pp. 5, 12).

Donc, le seigneur d'Enghien devait à l'abbaye de Ninove un cens pour une terre sise à Hartbeke (tout comme l'abbaye de Ninove devait un cens à l'abbaye d'Hautmont).

Le cens est bien, en principe, la charge qui grève une tenure et non un alleu⁵², ce qui rappellerait ici l'ancienne dominité du sol de l'abbaye de Ninove et non du seigneur d'Enghien.⁵³

Sans autre information, il est impossible de savoir pourquoi le seigneur d'Enghien devait un cens à l'abbaye.

On peut constater, par ailleurs, que le seigneur d'Enghien, s'il n'est jamais désigné comme avoué dans les documents de l'époque, intervient cependant comme arbitre : en 1242, pour une contestation entre l'abbaye de Ninove et Gautier Pollvin⁵⁴; ou, au contraire, un acte de juillet 1182 (qui est le plus ancien acte connu d'un seigneur d'Enghien, Englebert II)⁵⁵ fait état d'un litige entre le seigneur d'Enghien et l'abbaye de Ninove au sujet d'une terre donnée en aumône à l'abbaye de Ninove par Hedwige, belle-sœur du seigneur Jean, terre d'un demi bonnier situé à Hartbeke et qui avait été cédée à la dite Hedwige par Gossuin Sconhere, avant que ce dernier ne cède tous ses biens à Englebert d'Enghien (probablement contre un cens).

On voit dès lors que la présence des seigneurs d'Enghien à Hartbeke, et plus généralement à Saintes, était pressante, ce qui peut s'expliquer par la proximité avec Enghien et par l'enclavement de cette localité dans les terres relevant de la seigneurie d'Enghien : Bogaerden, Haute-Croix, Bierghes, Tubize et Petit-Enghien entourent véritablement Saintes et relèveront de la compétence du bailli de la

55 Annexe B.

⁵² L. VERRIEST, Le régime seigneurial dans le comté de Hainaut du XIe s. à la Révolution, Louvain, 1916-1917, pp. 114-115.

⁵³ A moins qu'il ne s'agisse d'un "cens recognitif", qui pouvait être exigé sur un alleu. Il en existe un exemple à Muilebeek (Tollembeek), peu avant 1117, où Arnold de Muilebeek tenait un alleu de Sainte-Waudru (Q(uo)ddam allodiu(m) eccl(es)ie n(ost)re q(uo)d arnoldus de molenbecca sub annuo censu dece(m) nu(m)mor(um) hereditario iure possederat) (B. ROOBAERT, De naam Muilebeek (Tollembeek), à paraître dans HOLVEO).

⁵⁴ J.-J. DE SMET, *Corpus...*, vol. 2, p. 886. Bien que cet acte soit classé sous la rubrique "Hartbeke", il s'agit d'une terre dite *Pladichs* = lieu-dit "Palitse" à Liedekerke (L. VAN DURME, *Galloromaniae Neerlandicae Submersae Fragmenta*, Gent, 1996, p. 436).

seigneurie d'Enghien⁵⁶, alors que Saintes ne figurera pas parmi les terres de la seigneurie d'Enghien dans le dénombrement de 1535⁵⁷.

Selon Verbesselt, Herrebecq relevait au départ du baillage d'Enghien, alors que le reste de Saintes faisait partie de la châtellenie de Braine-le-Comte. En outre, certaines parties du hameau de Trop (ter Haept) étaient "paroisse de Saintes", mais "jugement de Bellingen". 59

Les mentions toponymiques de Petit-Enghien au XII^e siècle

Le Chronotaxis comporte, dans un acte de décembre 1193 (annexe D) la plus ancienne mention de Petit-Enghien sous cette forme : « *Parvum Adengem* ». ⁶⁰ Toutes les mentions antérieures parlent de "Vieil-Enghien".

A éliminer de la liste de ces mentions, celle de la bulle pontificale du 1^{er} ou 9 mai 1147 d'Eugène III : « duos mansos in Veteri Aingem... »⁶¹. Il y a eu controverse portant sur la présence ou non de l'adjectif *veteri* apposé à Aingem dans la bulle en question, dont l'original est perdu, entre W. Ubregts et M. de Waha.⁶² La copie de 1256 ne laisse pourtant subsister aucun doute : il suffit de voir les autres variantes toponymiques (*Herne*, *Galmarden*)⁶³ pour prouver que la copie a été rajeunie. Le copiste a donc dû ajouter le terme "Veteri". C'est ce que prouve d'ailleurs la bulle d'Alexandre III, de 1179, qui indique, elle, "duos mansos in Haienghem".⁶⁴

⁵⁶ AGR, Comptes du bailli d'Enghien : (1361-1362 et 1362-1363), Fonds d'Arenberg, n° 7142; (1363-1364-1363), Chambre des Comptes, n° 15068.

⁵⁷ J. de SAINT-GENOIS, Monuments anciens essentiellement utiles à la France, aux provinces de Hainaut, Flandre, Brabant, Namur.., Paris-Bruxelles, 1782-1806, vol. 1, pp. 66 et ss.

⁵⁸ J. VERBESSELT, Het Parochiewezen..., t. 27, Brussel, 2001, p. 334.

⁵⁹ J. VERBESSELT, Het Parochiewezen..., t. 27, Brussel, 2001, p. 98.

⁶⁰ La mention 1114 Parvus Enghien est citée par Billiet (R. BILLIET, Toponymie van Edingen, dans ESB, t. 54, 1971, p. 206; ID., Uit het verleden en heden van Edingen, dans Feestbundel H.J. VAN DE WIJER, Leuven, 1944, p. 29), qui la tient de Mansion (J. MANSION, De voornaamste bestanddeelen der Vlaamsche Plaatsnamen, Brussel, 1935, p. 103). Ce dernier l'a empruntée à Vincent (A. VINCENT, Les noms de lieux de la Belgique, Bruxelles, 1927, p. 17), qui cite à son tour Miraeus-Foppens (A. MIRAEUS, Opera diplomatica et historica. Editio secunda, auctior et correctior Joannes-Franciscus Foppens, Lovanii, 4 vol., 1723-1748), mais sans fournir de volume ni de page. Nous n'y avons retrouvé que deux actes de 1114, dont aucun ne contient de mention de Petit-Enghien. Il s'agit donc sans doute d'une coquille d'impression (1214?).

⁶¹ A. WAUTERS, Analectes de diplomatique, dans BCRH, 4° s., t. 7, 1879, pp. 330-332.

⁶² J.-J. VANHOLLEBEKE, *La seigneurie d'Enghien...*, p. 25, note 181.

⁶³ Pour les variantes de ces deux lieux-dits, voir B. ROOBAERT, *De naam Herne*, dans *ESB*, t. 83, 2000, pp. 61-68; ID., *Historische en toponymische varia betreffende Galmaarden*, dans *ESB*, t. 79, 1996, pp. 183-192.

⁶⁴ W. UBREGTS, Sur les origines des "Turres" d'Enghien et d'Ath, dans Archeologica belgica II - 1986 - 2, 213-226, p. 218, note 22; J.-J. VANHOLLEBEKE, La seigneurie d'Enghien..., p. 31. Cette bulle se

La première mention certaine devient ainsi celle d'un acte non daté (d'avant 1167) du cartulaire de l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie : « Anghien castellum et vetus Aenghien »⁶⁵

Puis vient la bulle du 6 mai 1183 de Lucius III confirmant les biens de l'abbaye de Grimbergen: « altare de Hoves, altare de Aenghien et de veteri Angien » ⁶⁶. Toutes les mentions postérieures reprendront l'appellation de Petit (ou « *Parvus* ») Enghien.

En conclusion, les précisions apportées par le Liber Chronotaxis à la connaissance des seigneurs d'Enghien laissent entrevoir l'importance de cette source encore inédite pour l'étude des nombreux toponymes et des autres familles que les d'Enghien cités dans ces regestes. Les autres d'Enghien cités, comme « Walterus et Gerardus de Adenghem... milites », ou « Petrus de Adengem » (que l'on se réfère au tableau publié en annexe) laissent peut-être entrevoir des branches inconnues de cette famille sur laquelle il y a, décidément, encore beaucoup à découvrir.

trouve dans le cartulaire II (a° 1419), un, f° 12 v°-13 r°, ainsi que II, quatorze, f° 122 r° à 123 r°, de l'abbaye de Grimbergen.

⁶⁵ L. DEVILLERS, Mémoires sur les cartulaires de l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie, dans ACAM, t. 10, 1871, p. 118; AEM, cartulaire in f°, f° 5 v°.

⁶⁶ L. DEVILLERS, *Mémoire*..., pp. 120-122.

ANNEXES

Annexe A

1166 p. 44, acte 1

Sub idem tempus Hugo Angiensis cum filiis Gosuino, Engelberto, Sigero et Bonifacio arcem apud Angiam aedificavit, professus sed primum beneficiarum Balduinj Comitis Hannoniae; sed paulo post relicta Hannonij amicitia foedus icit cum Comite Lovaniensi eaquem ex nova arce ipse prostratasque eius iunctis sibi Brachbantis perdiu Hannonienses infestaverunt.

Annexe B

1182 p. 93, acte 11

Lis inter eccl[es]iam Ninivensem et d[omin]um Ingelbertum de Adengem pro fere dimidio bonerio terris iacentis in Hardbec in angulo pomerij et rivuli versus cocasuin (?), hoc modo terminata est: Helwidis fratrissa d[omi]ni Johannis warandivit Eccl[es]iae, et hanc terram, cum d[omi]ni Johannis terram ab ipsa et liberis eius redimeremus, se et liberos suos eccl[es]iae in el[emos]inam dedisse recognovit, et sibi a d[omi]no Gosuino. Sconhere (biffé : d[omi]no Ingelberto patrimoniu[m] suum totum) dono salvationis collatam, antequam idem Gosuinus Sconhere d[omi]no Ingelberto patrimonium suum totum praeberet, testibus idoneis probavit. Testes qui audierunt et viderunt et super sanctorum reliquiis die determinato iurare parati fuerunt, Gosuinus de Musen⁶⁷, Manotus de Vilbece⁶⁸. Actum est hoc pacis et decisionis iuramentium et testificatio mense Julio 1182. Testes Walterus, Gerardus de Adengem, Adam de Bosc⁶⁹, Wal-

⁶⁷ Mussain à Saintes.

⁶⁸ Vijlbeek à Petit-Enghien.

⁶⁹ Hof ten Bos à Bogaarden.

terus de Catthem⁷⁰ et filii sui, Gerul, Jordanus de Haiecruce⁷¹, milites; Godescalcus de Herna⁷² et alii plures.

Annexe C

1191 p. 149, acte 4

Hartbec

Gerulfus de Saintes terram septem bonariorum vel circiter a Johanne de Vetusti molendino⁷³ tenuerat in vadi[u]m cum vero terram ipsam vellemus redimere et Gerulfo defuncto, eam Robertus Castellanus comitis, qui comes tunc advocatus erat filii ipsius Gerulfi teneret, pecuniam a nobis oblatam pro redentione eiusdem terra noluit suscipere idem Robertus, sed apud Adenghem nobis super hoc diem constituit pollicens se facturem quidquid homine Comitis iure iudicarent nobis vero die praefixa eidem co[n]stitutis et Roberto praesente, homines Comitis Roberto monente et praecipiente iudicaverunt quod praedicta terra nobis de iure competeret redimenda, si tamen memoratus Johannis eam nobis donavit antequam conversus fueret. Walterus vero Hawa et Godscalcus de feudo manifeste testificata sunt Johannem omnia sua vel quae iure hereditario dum contingebant comiti obtulisse, insuper et filium suum Walterum praesentasse et Comitem hac omnia eccl[es]ia de Ninive largitum fuisse. His auditis, universi acclamaverunt injustum esse, si fundus redimi no[n] concederatur iam dictae terrae. Tunc qui praesentes erant

⁷⁰ Le hameau de Kattem à Borchtlombeek, où l'abbaye de Ninove avait acquis le grand domaine allodial de Saint-Achaire (J. LINDEMANS, *Brabantse Plaatsnamen XIII Borchtlombeek*, Leuven-Brussel, 1952, pp. 4, 16).

¹ Haute-Croix.

⁷² Hérinnes.

⁷³ Oud-Molen ou Vieux-Moulin était une seigneurie à Lembeek (R. GOFFIN, *Généalogies Enghiennoises*, livre 4, 1967, p. 355). Un *Henricus de Veteri Molendino* est cité comme témoin en 1164 (L. DEVILLERS, *Mémoires sur les cartulaires de l'abbaye de Saint-Denis-en-Brocqueroie*, dans *ACAM*, t. 10, 1871, p. 118).

rogaverunt ut pecunia vadij huius Arnoldo sacerdoti de Sainctes praeberetur, ut de ea ad opus pueri aliam terram invadiaret, dum terram saepe nominatam redimeremus. Actum 1191 apud Adenghem in templo. Testes Ingelbertus et filii eius, Stephanus et filius (?) Volesel⁷⁴, Impinus de Oting⁷⁵, Gerardus et filii sui, Johannes de Cathem, Vivianus de Strithot⁷⁶, Arnoldus Bussard⁷⁷, Adam Bosch, Clarebald Ham⁷⁸, et Badothon Simon serviens Ingelberti, Arnoldus pr[es]b[ite]r. Porro diebus paucis evolutis saepe dictam terram ...bus ... et ... redemimus Arnoldo pr[es]b[ite]ro ad opus pueri sortem ipsam persolventes. Haec facta sunt in pomerio apud Sainctes circam nonam. Ipsa vero die ad vesperas supra fundum ipsium cum Roberto castellano et Petro advocato⁷⁹ et scabinis de Sainctes convenimus, qui Petrus advocatus cum eisdem scabini terram ipsam gyravit et estendit auinque bunarios, de reliquis vero duobus estendendis nobis arbitris tunc acceperentibus iuditias. Testes Arnoldus pr[es]b[ite]r, Johannes de Cathem, Balduinus Crispel, Thomas Cademel.

Annexe D

1193 p. 153, acte 7

Hartbeeck

D[ominus] Ingelbertus de Adenghem dedit nobis in el[emos]inam

4 bonarios alodii sui apud Hartbecam.

D[omi]na Elisabet et liberi sui Ingelbertus et Gisla,

et Ida uxor Ingelberti huic dono consenserunt.

Promisit autem eadem Elisabet abbati et fratribus quod de Wilhelmo genero suo et uxore suo esset

⁷⁴ Vollezele.

⁷⁵ Oetingen.

⁷⁶ Strihoux. Vivien de Strihoux est cité en 1199 comme témoin d'une donation à l'abbaye de Cambron (D. SOUMILLION, *Le Bois de Strihoux*, dans *ACAE*, t. 31, 1997, p. 116).

⁷⁷ Boussart à Bierghes (J. VERBESSELT, *Het Parochiewezen...*, t. 27, Brussel, 2001, pp. 412-414). ⁷⁸ Ham à Bierghes (J. VERBESSELT, *Het Parochiewezen...*, t. 27, Brussel, 2001, pp. 402-412).

⁷⁹ Il s'agit de Pierre, avoué puis seigneur de Saintes, dont c'est la plus ancienne mention connue à ce jour.

nobis wartandisia.

Testes Gerardus de Hamada, Hugin de Beverna, Gerardus de Adengem, Gosuinus de Iuvri, Balduinus de Stenkerca, Arnoldus de Bussart, Vivianus de Strithot, Gerardus capellanus⁸⁰ et multi alii. Actum apud Parvum Adengem, anno domini 1193, mense decembro. Matthaeus abbas, fratres Damianus et Steppe interfuerunt.

Post dies vero octo, prefatus d[ominus] Ingelbertus in Ninive defunctus est et humatus⁸¹, et post eius humationem praenominata el[emosi]nam ab uxore et filiis eius Ingelberto et Gisla et uxore Ingelberti super altare oblata est coram o[mn]i conventu et istis testibus, Gerardo et Arnulfo de Grimbergis, Impino de Otingem, et Impino filio eius, et fratre eius Sigero et filiis Gerardi de Adengem, Ingelberto, Gerardo et Arnoldo de Haucrois et filiis suis, et coram his quos supra memoravimus, excepto Gerardo de Hamada.

Annexe E

Cartulaire I de l'abbaye de Ninove (p. 111, r°)

Ingelberti d[omin]i de Hayenghe[m] de Hartbeke.

Ego Inghelb[er]tus d[ominus] de Aienghien notu[m] facio presentibus et fut[ur]is q[uod] p[ro] censu septem solidor[um] et t[ri]um oboloru[m] Nivelen[sis] monete i[n] quib[us] tenebar ecc[lesi]e Niniven[si] annuati[m] de t[er]ra que fuit Ernekini militis de Broco, cui[us] t[er]re q[uo]ndam p[ar]tem dedi i[n] c[on]cambiu[m]

⁸⁰ C'est la plus ancienne mention d'un chapelain des seigneurs d'Enghien, et par conséquent, d'une chapelle castrale.

⁸¹ Peut-on comprendre qu'Englebert II aurait été enterré à l'abbaye de Ninove ?

Calderoni Militi de Bosco, contuli p[re]dicte Niniven[si] ecc[lesi]e dimidiu[m] bon[narii] t[er]re iacentis in loco q[ui] d[icitu]r Strienhout⁸² iuxta terram q[ua]m h[abe]t ibi eade[m] eccl[es]ia v[er]sus Bellenghem⁸³ lib[er]e et absolute et s[i]n[e] q[ua]lib[et] exact[i]o[ne] seu servitute ab eade[m] ecc[lesi]a p[er]petuo possidende. Si v[er]o d[i]c[t]a t[er]ra meli[us] valet q[uam] cens[us] p[re]notat[us] hoc assignavi d[i]c[t]e ecc[lesi]e in el[emos]i[n]am in remediu[m] anime mee pariter et salute[m]. In cui[us] rei test[imoniu]m c[on]tuli p[re]dicte ecc[lesi]e p[re]sentes litt[er]as sig[i]lli mei munimine roboratas. et p[ro]misi eide[m] ecc[lesi]e de p[re]fata t[er]ra p[er]petua[m] w[ar]andisiam exhibere. Actu[m] d[omi]nica i[n]fra octavas Nat[tivitatis] b[eat]i Joha[nn]is Bap[tis]te, anno d[omin]i M° cc°. xli°.

⁸² Strihoux à Petit-Enghien.

⁸³ Bellingen.

TABLEAU

n°	page	acte	année	Enghien	Suscripteur probable	qualité
1	14	7	1142	Walterus de Adengem		témoin
2	14	9	1142	Goswinus de Adengem, frater eius		témoins
				Ingelbertus		
3	44		1166	Ex Chronique		
4	52	9	1169	Walterus de Adengem		témoin
5	53	9	1170	Balduinus et Sigerus de	Balduinus	témoins
				Aldengem (sic)	Stop	
6	82	15	1180	Gislardus de Adenghem	Edwige	témoin
7	83	18	1180	Gosuinus et Ingelbertus domini de		témoins
				Adenghem, Walterus, Nicol,		
				Gerardus fratres de Adenghem		-
8	89	23	1181	Lambinus de Hadengem	Rudulphus	témoin
9	93-	11	1182	Acte entre l'abbaye et		
	94			« dominum Ingelbertum de		
				Adengem »		témoins
				Walterus, Gerardus de Adengem		
10	94	11	1182	Walterus de Adengem	Wilhelmus	témoin
					de Harbek	
11	102	20	1183	Piret de Adengem	Walterus de	témoin
					Longo-	
					Sarto	
12	102	21	1183	Petrus de Adengem	Eva, femme	
					de Walterus	témoin
				•	de Longo-	
					Sarto, et	
					leur fille	
					Domison	
13	110	19	1184	Walterus et Gerardus de	Mathilde	témoins
				Adenghemmilites		300
14	115	13	1185	Walterus de Adengem, et Nicol	Jordan	témoins
				frater eius	miles de	
				Actum apud Adengem	Haicruce	
15	128	16	1186	Gosuinus et Ingelbertus fratres et		
				domini de Adengem, Gerardus de		
				Adengem et filius eius Walterus		
16	131	9	1187	Dominus Ingelbertus de	Gerol	témoin
				Adenghem et Gerardus cum filiis		
				suis N. N.		

n°	page	acte	année	Enghien	Suscripteur probable	qualité
17	132	13	1187	Ingelbertus de Adenghem		témoin
18	136	2	1188	Gosin de Adengem	Wilhelmus	témoin
					de	
					Ledeberga	
19	143	6	1189	Dominus Ingelbertus de	Berte	témoin
				Adenghem		témoins
				Walterus et Gerardus de		
				Adengem, Ingelbertus filius		
20	149	4	1191	eius Comite presente	Gerulfus de	
20	149	4	1191	Actumapud Adenghem in templo	Saintes	
				Testes Ingelbertus et filii eius	Sames	
21	153	7	1193	Dominus Ingelbertus de	Ingelbert	
21	133	,	1175	Adenghem (Hartbeek)	d'Enghien	
				Gerardus de Adengem	a 2g	témoin
22	155	5	1194	Gosuinus de Adengem	Rothardus	témoin
23	155	6	1194	Gosuinus de Adengem	Marguerite,	témoin
					fille de	
					Rothardus	
24	157	11	1194	Gosuinus de Adengem	Gislebert	témoin
					de	
					Ledeberga	
25	161	8	1195	Gosuinus de Adenghem	Wihelmus	témoin
					de	
26	161	9	1195	Gosuinus de Adenghem	Ledeberga Rothardus	témoin
27	163	13	1195	(Hartbeca in Tubecca)	Gisel Deol	temom
21	105	13	1175	Gerardus de	et son frère	
				AdenghemGosuinus de	Siger	
				Adenghem	3.801	
28	164	15	1195	Gerardus de Adenghem	Walterus et	témoin
				Actum apud Adenghem (voir	Colinus de	
				date)	Ham	
29	164	16	1195	Gosuinus de Adengem	Wilhelmus	témoin
					de	
					Ledeberg et	
					son épouse	
20	165	17	1105	Coming to Administra	Béatrice	4.6
30	165	17	1195	Gosuino de Adengem	Wilhelmus	témoin
31	176	4	1197	Acte du comte de Fl. et de Ht		témoin
			I	Ingelbertus de Adenghem	1	temom